

CAHIER DES CHARGES RESTAURATION RAPIDE

FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM ORNITHOLOGIQUE

1. Présentation générale de l'événement

Depuis 1985, le Festival international du film ornithologique de Ménagoutte (79) est un des événements mondiaux majeurs du cinéma animalier organisé par l'association Mainate. – 16 bis rue de Saint-Maixent, BP 5, 79340 Ménagoutte.

1.1. Objectifs généraux du festival

Promouvoir les films documentaires animaliers, supports privilégiés pour sensibiliser à la nécessaire prise de conscience de la biodiversité et de la nécessité de sa protection et plus largement, au concept de développement durable.

Encourager la promotion et la diffusion des films documentaires animaliers.

Éclairer et promouvoir les initiatives pour une meilleure connaissance de la nature et des possibilités de gestion optimales dans le respect de l'environnement.

Être une référence en matière de dialogue et de contribution aux choix de politiques environnementales.

1.2. Déroulé de la manifestation

Dates : 27 octobre au 1er novembre 2020

Horaires de la restauration : 10h à 21h

Lieu : Terrain des sports Ménagoutte

Nombre de visiteurs prévisionnel : Difficile à estimer, la météo sera décisive.

Visiteurs : « Tout public » dont une majorité de famille.

2. Conditions de participation

2.1 Objectifs

Sensibiliser les visiteurs et les consommateurs aux produits issus de l'agriculture biologique, dans une démarche respectueuse de l'environnement, produits de saison, produits éco—labellisés...

3. Lieu et horaires

Un espace sera aménagé sur le site de la manifestation, propriété de la commune de Ménagoutte.

La restauration est officiellement ouverte du 26 octobre au 1er novembre de 12h à 21h. La présence des restaurateurs est demandée obligatoirement pour l'installation à partir du 27 octobre 10h jusqu'au 1er novembre 18h.

4. Qui peut proposer cette prestation ?

La restauration rapide est accessible aux prestataires Bio, critère préconisé par le public du festival.

Les organisateurs du Festival, via un groupe de travail, se réserve le droit d'étudier une candidature si celle—ci ne correspond pas au présent cahier des charges

Quels produits peuvent être proposés ?

Les producteurs devront obligatoirement vendre des produits alimentaires biologiques. Ils seront tenus pour responsables des conséquences de leurs ventes.

Les produits de restauration type vente à emporter, pique—nique, sandwiches. .. sont préconisés, ils doivent être réalisés dans le respect de la réglementation en vigueur relatif aux normes d'hygiène et de sécurité.

Les boissons autorisées à la vente : thé, café. Exceptions : bières, sodas, vin, apéritifs, cocktails qui sont strictement réservés à la vente aux buvettes gérées et organisées par l'association Mainate organisatrice du festival.

5. Un festival éco—responsable : Ménigoute un rendez—vous tout naturel !

Le festival organisateur de la manifestation, s'engage à respecter quelques fondamentaux en matière de respect de l'environnement : tri des déchets, incitation aux transports collectifs, emballages en papier, réduction des déchets etc. Les restaurateurs présents ont l'obligation d'aider la manifestation dans cette démarche. Il leur est notamment demandé :

De proposer des contenants liés au développement durable, vaisselles et couverts réutilisables et lavables. La vaisselle jetable est interdite même en matière recyclable.

De respecter les consignes de tri des déchets.

6. Engagements

7.1 Engagements du festival

Le festival mettra à disposition du restaurateur un espace fibre, ainsi que de l'électricité et l'arrivée d'eau selon les besoins préalablement définis. Tables, chaises et chapiteaux ne seront pas fournis.

Les camions pourront être dissimulés derrière l'espace de restauration pour faciliter le stockage.

7.2 Engagements du restaurateur

Respecter ce cahier des charges.

Fournir les documents justificatifs demandés dans la fiche d'inscription, assurer leurs biens contre le vol ou tout autre risque.

Être à l'heure, au rendez—vous entre 10h et 11h30 pour l'installation.

Tenue correcte et propre exigée en vigueur avec la législation, tablier, gant, couvre-chef...

L'inscription n'est considérée comme définitive à la réception du règlement intégral.

Date :

Mention obligatoire,

« Lu et approuvé »

Signature :